

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**DELIBERATION N° CM_D_2025_033
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM**

Séance du 16 décembre 2025 à 20 heures

Convocation 8 décembre du 2025.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.
Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISSEN, Charles BOUHR &
Monique ARTZ

Absente excusée : Nathalie WENDLING

Absents : Olivier DAULL, Mickael GLATH & Maxime MISCHLER-RIEMER

Procurations :

Maïté STEFFEN donne procuration à Agnès SCHNEIDER

Mathieu BETTWY donne procuration à Alexis ANDRISSEN

Convention de mise à disposition de personnel de la CAH – avenant 7

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-1 ;
VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 et L.516-1 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2017-CC-125 du 18 mai 2017 portant mise à disposition de personnel entre la CAH et la commune de Wittersheim,

VU les décisions du bureau communautaire n°2019-DCB-019 du 2 septembre 2019, n°2019-DCB-033 du 9 décembre 2019, n° 2021-DCB-009 du 15 février 2021, n°2022-DCB-022 du 28 février 2022, et n° 2024-DCB-005 du 11 mars 2024 portant actualisation de la convention,

VU la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et la commune de Wittersheim signée le 19 mai 2017 ;

VU l'avenant 1 signé le 24 septembre 2019, l'avenant 2 signé le 26 février 2020, l'avenant 3 signé le 16 février 2021, l'avenant 4 signé le 14 mars 2022 et l'avenant 5 signé le 27 mars 2024, l'avenant 6 signé le 3 avril 2025;

Le maire présente la convention de la CAH adressée à la commune

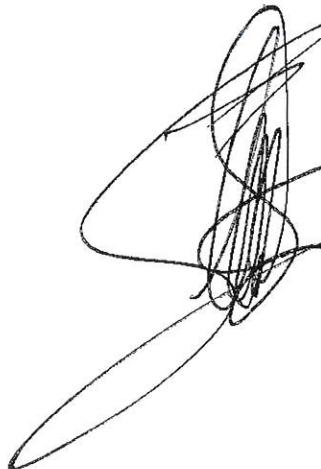
Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande et en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la convention de mise à disposition de personnel - avenant n°7.

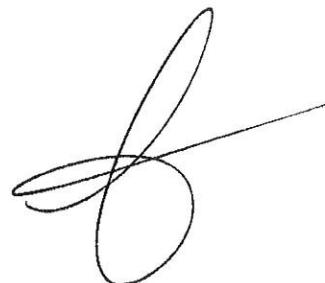
Résultat du vote : 10 voix POUR dont 2 Procurations

Décisions certifiées exactes.
Wittersheim, le 16 décembre 2025.
Le Maire,

Le secrétaire de séance



The seal is circular with the text "MAIRIE DE WITTERSHEIM" around the top and "BAS-RHIN" at the bottom. In the center, there is a stylized illustration of a building and a tree.



ip

JEAN MARC STEINMETZ
MAIRE
5 janv. 2026